

Identifier, évaluer, maîtriser les dangers au travail

Le processus consistant à « identifier, évaluer et maîtriser » les dangers est en fait une méthode spécialisée de résolution de problèmes. Il consiste à prévoir les dangers et à agir pour prévenir les lésions, les maladies et les pertes matérielles.

Vous pouvez apprendre la présence d'un danger de diverses façons. Notamment, un travailleur ou une travailleuse peut vous exprimer ses préoccupations ou l'inspecteur ou inspectrice du lieu de travail vous faire remarquer un danger. Vous pouvez aussi l'apprendre par l'intermédiaire du délégué à la santé et à la sécurité au travail ou d'un membre du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail ou encore à la suite d'une enquête sur un accident.

Utilisez les principes d'identification, d'évaluation et de maîtrise pour vous attaquer à tous les dangers.

Identification des dangers

L'identification des dangers consiste à remarquer un danger « soupçonné » parce qu'il est susceptible de nuire ou de causer des dommages ou parce qu'on a porté ce danger à votre attention. Cette alerte peut être exprimée à titre d'opinion ou de préoccupation personnelle.

L'aptitude à identifier les dangers est une compétence acquise par la formation. Une personne formée a donc les connaissances nécessaires pour reconnaître les dangers. Ces personnes peuvent être des travailleurs, des superviseurs, des membres du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail ou un professionnel de la santé et de la sécurité.

Leur objectif consiste à maîtriser les dangers avant qu'ils ne nuisent ou causent des dommages, et ce, qu'ils soient identifiés ou simplement soupçonnés.

Qu'est-ce qu'un danger?

Toute pratique, comportement, condition ou une combinaison de ces éléments qui peut causer des lésions ou maladies, ou des dommages matériels.

Dangers pour la santé

Il s'agit des :

- agents chimiques (solides, liquides ou gazeux);
- agents physiques (formes d'énergie ou phénomènes physiques comme le son, la chaleur ou l'électricité);
- agents biologiques (micro-organismes issus de plantes ou de tissu animal ou humain);
- dangers ergonomiques (conséquences de l'usage d'un équipement ou d'un poste de travail médiocre, ou d'une mauvaise conception des tâches).

Dangers pour la sécurité

Ces dangers peuvent entraîner des lésions traumatiques ou le décès. Il s'agit de dangers liés à :

- la machinerie et à l'équipement;
- l'énergie (chutes, heurts, mouvements, libération d'énergie);
- aux espaces clos;
- la manutention de matériel.

Évaluation des dangers

L'évaluation des dangers consiste à évaluer le degré de risque et d'exposition au danger soupçonné ou identifié. Les techniques utilisées pour évaluer les dangers sont les suivantes :

- inspections approfondies et mises à l'épreuve des dangers;
- observation effectuée par des personnes formées;
- enquêtes sur les quasi-accidents;

- entrevues avec les travailleurs;
- examens des registres, tel celui des premiers soins ou les procès-verbaux des réunions du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail.

Il est possible d'effectuer une évaluation plus approfondie en utilisant des techniques comme l'analyse des tâches ou la surveillance et l'évaluation de l'exposition.

Pour effectuer une évaluation appropriée, les parties du travail doivent vérifier si les constatations résultant des activités d'identification des dangers correspondent aux normes, règles et attentes. Ces dernières peuvent être établies par l'entreprise, le secteur d'industrie, la loi ou les trois. Des personnes formées peuvent ensuite déterminer quelles mesures de contrôle sont essentielles pour éliminer ou réduire les risques ou les expositions aux degrés acceptables établis par les normes.

Maîtrise des dangers

La maîtrise des dangers consiste à éliminer le danger ou à l'empêcher de nuire aux travailleurs. Les méthodes de maîtrise des dangers peuvent être appliquées à trois sources possibles.

À la source du danger

- Il s'agit de la solution privilégiée. Les stratégies utilisées sont les mesures d'ingénierie, l'isolation, l'élimination du danger ou son remplacement par d'autres procédés, machines ou matériels moins dangereux.

Entre la source et le travailleur ou la travailleuse

- Il s'agit de la deuxième solution privilégiée. Les stratégies utilisées sont la ventilation, une enceinte entourant le travailleur, des barrières (comme des dispositifs de protection) ou une distance accrue entre le danger et le travailleur ou travailleuse.

Au travailleur ou travailleuse

- Il s'agit d'une solution de dernier recours. Les stratégies consistent en l'utilisation d'équipement de protection personnelle et de mesures de contrôle administratives (comme celles régissant seulement la formation ou l'horaire de travail).

Pour plus de renseignements

Communiquez avec l'association de santé et sécurité de votre secteur d'industrie ou le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Vous pouvez aussi communiquer avec la ligne de renseignements sur la prévention de la CSPAAT au 416-344-1016 ou, sans frais, au 1-800-663-6639.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (CSPAAT) joue un rôle de premier plan au sein du système de santé et sécurité au travail de la province. Financée par les employeurs, elle se classe parmi les dix principaux assureurs invalidité en Amérique du Nord. En plus de remplir un mandat fortement axé sur la prévention, elle fournit aux travailleurs une assurance contre les lésions et les maladies qui surviennent dans les lieux de travail couverts aux termes de *la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et elle favorise le retour au travail rapide et sécuritaire.

**Vous pouvez obtenir la présente feuille d'information dans plusieurs langues en composant le 416-344-4999 ou, sans frais, le 1-800-465-5606. Appareil de télécommunications pour sourds : 1-800-387-0050
To obtain a copy in English, dial 1-800-465-5606.**